

N°33
PRIX LIBRE

LE CRIEUR

NOVEMBRE
2018

JOURNAL PARTICIPATIF MENSUEL DE LA VILLENEUVE

QUARTIER

QUARTIER

RÉNOVATION URBAINE, RÉNOVATION PARTIELLE

LOCATAIRES EN HLM, VOTONS !

Le projet de rénovation urbaine de la Villeneuve est passé devant le comité d'engagement de l'Anru, dernière étape avant la signature de la convention, début 2019, qui liera l'Anru, les bailleurs sociaux et les collectivités locales.



Certaines montées de la galerie de l'Arlequin devraient bénéficier d'un large programme de réhabilitation. D'autres devront patienter. (photo : BB, Le Crieur de la Villeneuve)

Samedi 20 octobre, la mairie a mis les petits plats dans les grands pour marquer le passage du nouveau dossier de rénovation urbaine de la Villeneuve (Anru 2, 2019-2024) devant l'Agence nationale de la rénovation urbaine (Anru), avec pas moins de quatre réunions publiques en parallèle et une dizaine d'élus, dont le maire, sur le front.

La réunion salle 150, pleine à craquer, a été la plus courue et la plus tumultueuse. Si le projet déposé par la Métro à l'Anru n'est pas connu, les grandes lignes avaient été tracées lors des précédentes réunions publiques. Et le détail largement révélé par *Le Crieur* en octobre (lire *L'Anru rejette en partie le projet de rénovation urbaine de la Villeneuve* sur le site) grâce à la publication de l'avis du comité d'engagement de l'Anru.

Un avis mi-figue mi-raisin : « La Métro avait proposé la rénovation de l'intégralité des montées de l'Arlequin, sauf le 20 proposé à la démolition. L'Anru a refusé et a fait le choix d'une ventilation sur l'Arlequin. » expose Laure Favier, cheffe de projet de la rénovation urbaine à la Métro.

Concrètement, le projet fait la part belle aux rénovations d'appartements (132 millions d'euros sur les 200 millions du projet), dans une dimension encore à préciser :

- réhabilitation des copropriétés privées ou mi-privées mi-HLM (80, 100, 130, 150 et 170 galerie de l'Arlequin) ;
- réhabilitation des montées HLM 30, 60, 70 et 140 ;

- réhabilitation des tours 32 et 34 avenue Marie Reynoard ;
- réhabilitation du parc de 626 logements de la SDH au Village Olympique ;
- démolition et reconstruction du foyer Adoma ;
- construction d'un équipement jeunesse à l'Arlequin, initialement prévu dans l'Anru 1 ;
- réhabilitation du gymnase de la Rampe, du pôle enfance du nord de l'Arlequin (La Cordée), du pôle enfance des Trembles (école, centre de loisirs et crèche) et du parking-silo 1 ;
- aménagement d'une partie du parc, du lac et de la place des Géants.

L'Anru refuse la réhabilitation du 10 galerie de l'Arlequin en 100 % HLM mais tolère des « études complémentaires » pour transformer l'habitat (accession à la propriété).

Un « avenant à la convention » (appelons-le Anru 2 bis) diffère les travaux de la crique centrale à 2021 ou 2022. Dans la version de l'avis de l'Anru publiée par *Le Crieur*, l'Agence chiffre les démolitions des 60 sud, 90, 110, 120 ainsi que du Patio. Des décisions non-partagées par la mairie, selon Éric Piolle, mais suffisantes pour faire bondir une bonne partie des habitants, opposés à de nouvelles destructions d'immeubles.

Car l'avenir de la crique centrale, réhabilitation ou démolition, se joue sur le « succès » des réhabilitations des autres montées, selon des critères assez flous. L'Anru insiste sur son souhait d'élévation du niveau de vie des nouveaux habitants et d'un meilleur « attrait » du quartier. De quoi rester dubitatif au regard des études sur le premier volet de la rénovation urbaine en France. Le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluations des politiques publiques de SciencesPo écrit ainsi, en 2016, que la rénovation urbaine a entraîné : « une modeste diminution du niveau de pauvreté dans les quartiers ciblés [qui] s'observe uniquement dans le parc social. Le niveau de pauvreté a au contraire augmenté dans le parc privé. Qui plus est, dans le parc social, la diminution observée semble s'expliquer principalement par le fait que les démolitions ont ciblé les logements des ménages les plus pauvres et par leur relogement dans d'autres quartiers, et non par l'arrivée de ménages plus aisés dans les nouveaux logements. »

Éric Piolle se défend : « Le plan présenté à l'Anru jusqu'à présent, c'était celui d'Yves Lion, celui des démolitions massives. Les mecs de l'Anru ont cette version en tête. D'un point de vue économique, c'est débile en plus :

la démolition/reconstruction coûte plus cher que la réhabilitation. Surtout que Grenoble manque de logements sociaux. La démolition du 20, c'est une concession pour obtenir le reste. À la fin, on les a convaincus à moitié [de l'inutilité de démolir davantage, ndlr]. » Certes, l'Arlequin est sauvegardé en majeure partie, pour l'instant, mais cela passe par la démolition très contestable du 20 et par des menaces planant sur la crique centrale.

À la signature de la convention, qui viendra conclure quatre ans de réflexion, se posera la question évidente de la démocratie et du rapport de force face à des décisions prises à Paris. Car à l'heure de la « coconstruction » des projets et d'une mobilisation suivie (la pétition contre la démolition du 20 a recueilli 2000 signatures, dont 1000 du quartier), une agence nationale arrive à passer outre et à faire fléchir la seizième municipalité de France en nombre d'habitants. Sommé de s'engager, par écrit, à ce que la mairie refuse de nouvelles démolitions, si elles ont lieu, Éric Piolle n'a pas répondu. Mais a quand même fait des appels du pied, un peu tardifs, pour faire front commun, habitants et élus. Pour ne pas, encore une fois, devoir courber l'échine. ◀

BENJAMIN BULTEL

Fin novembre et début décembre auront lieu les élections des représentants des locataires HLM, qui ont lieu tous les quatre ans. *Le Crieur* vous présente les enjeux.

Tous les quatre ans, les locataires HLM désignent leurs représentants, locataires également (les listes sont à parité, elles sont composées d'un nombre égal de femmes et d'hommes), qui siègeront dans les différents conseils d'administration des bailleurs sociaux. À ce titre, les représentants des locataires prennent part au vote des principales décisions des bailleurs et peuvent participer à différentes commissions, notamment celles d'attribution des logements sociaux. Elles et ils font remonter les problématiques des locataires et défendent leurs droits. Nécessaire en cette période de baisses de revenus des bailleurs (qui ont diminué les loyers pour répercuter la baisse des APL) et de loi Elan qui entraînera, entre autres, des fusions de bailleurs (comme celle d'Actis et de Grenoble Habitat).

Peuvent voter, selon le ministère de la Cohésion des territoires, « les locataires titulaires d'un bail avec l'organisme HLM signé depuis plus de six semaines avant les élections ; les occupants dont le bail a été résilié pour défaut de paiement mais qui n'ont pas de dette à l'égard du bailleur ; les sous-locataires qui ont un contrat de sous-location avec le bailleur. »

Une voix est accordée par bail. Les colocataires en bail solidaire ou les couples ne peuvent donc voter qu'une fois pour toute la colocation ou pour tout le ménage. Précisons que les élections HLM sont parmi les plus ouvertes de France : tout locataire, quelque soit sa nationalité, peut voter et s'y présenter.

Quatre bailleurs sociaux sont présents sur le quartier :

- CDC Habitat, ex-SCIC Habitat, à l'Arlequin et aux résidences Jacques Brel, deux postes de représentants des locataires ;
- Actis à l'Arlequin, aux Géants, aux Baladins,

place des Saules et allée de la Colline, cinq représentants ;

- la Société dauphinoise pour l'habitat (SDH) à l'Arlequin, trois représentants ;
- Grenoble Habitat aux Baladins, deux représentants.

Les élections sont départementales pour trois bailleurs, Actis, SDH et Grenoble Habitat. Par exemple, tous les locataires d'Actis de l'Isère vont voter pour la même élection. Pour la CDC Habitat, l'élection est régionale.

Six listes se présentent pour chaque bailleur, les locataires devront voter pour une seule de ces listes (attention à ne pas confondre les noms) :

- la Confédération nationale du logement (CNL) ;
- la Confédération syndicale des familles (CSF) ;
- Consommation logement cadre de vie (CLCV) ;
- la Confédération générale du logement (CGL) ;
- Information et défense des consommateurs salariés (Indecosa-CGT) ;
- Droit au logement (DAL).

Les votes auront lieu du 30 novembre jusqu'au 10 décembre pour Grenoble Habitat, au 11 décembre pour Actis et au 12 décembre pour la SDH, par internet ou par voie postale. Les professions de foi et les bulletins de vote seront envoyés avant la fin novembre. Pour la CDC Habitat, mystère, le bailleur a refusé de répondre au *Crieur*.

Principal défi pour les associations : faire voter les locataires. En 2014, 81 % s'étaient abstenus. Sauf que plusieurs listes se sont plaintes que leurs affiches étaient arrachées par les bailleurs. Retrouvez sur le site internet du *Crieur*, www.lecrieur.net, une interview de candidats des associations de locataires (à la publication de cet article, Indecosa-CGT n'avait pas donné suite aux demandes d'interview). ◀

BENJAMIN BULTEL

LA CITATION

« JE VEUX FAIRE DE L'ESPACE 600 UNE MAISON OUVERTE, UNE MAISON COMMUNE. J'AIMERAIS BIEN QU'IL Y AIT DE LA LUMIÈRE PARTOUT, QUE CE THÉÂTRE SOIT UN ENDROIT OÙ L'ON AIT ENVIE D'ALLER »
 Anne Courel, nouvelle directrice de l'Espace 600, lors de la présentation de la saison 2018-2019 du théâtre.
 Son interview sera à lire sur le site du *Crieur*, www.lecrieur.net.

LE CRIEUR



AGENDA

Le *Crieur de la Villeneuve* recense les événements du quartier. L'agenda complet est disponible sur le site. N'hésitez pas à proposer des dates !

LUN. 5 NOV. Petit déjeuner de la presse, consacré aux élections des représentants des locataires dans les HLM, 10 h 30, Le Barathym, 97 galerie de l'Arlequin, gratuit.

MAR. 6 NOV. Café accompagnement à la création d'entreprise, organisé par l'ACEISP (Accompagnement à la création d'emploi et à l'insertion professionnelle) et par diverses structures d'accompagnement, 9 h 30, Le Barathym, 97 galerie de l'Arlequin, gratuit.

JEU. 8 NOV. Coordination du secteur 6 : information sur la programmation financière du contrat de ville 2019 (subvention contrats de ville), échanges sur la rénovation urbaine, présentation de l'étude sur l'économie sociale et solidaire à Villeneuve et au VO menée par Alpes Solidaires, 9 heures, salle 150, confirmation par mail à territoire.secteur6@grenoble.fr.

MAR. 13 NOV. Permanence d'aide aux demandes de subvention « contrats de ville », de 9 h 30 à 13 h 15, maison des habitants des Baladins, 31 place des Géants. Sur réservation.

JEU. 15 & VEN. 16 NOV. Permanence d'aide aux demandes de subvention « contrats de ville », de 13 h 15 à 18 h 30 le jeudi et de 9 h 30 à 13 h 15 le vendredi, maison des habitants Le Patio, 97 galerie de l'Arlequin. Sur réservation.

RETROUVEZ-LE DANS LES LIEUX PUBLICS DU QUARTIER

JEU. 15 NOV. Réunion de préparation de la fête de quartier 2019, 18 heures, Régie de quartier, 17 galerie de l'Arlequin.

SAM. 17 NOV. Projection du film *La République*, de Denis Gheerbrant, sur la lutte des habitants de cette rue populaire de Marseille chassés par la rénovation urbaine. La projection sera suivie d'une conférence de Vanessa Becchi, qui a écrit une thèse sur cette lutte. 15 h 30, bibliothèque Kateb Yacine, 202 Grand'Place, gratuit.

MER. 21 NOV. « Ce que la question migratoire fait à la démocratie », conférence d'Isabelle Coutant, sociologue au CNRS, 15 heures, bibliothèque Kateb Yacine, 202 Grand'Place, gratuit.

VEN. 23 NOV. Soirée jeux à la maison des habitants des Baladins, de 18 heures à 21 h 30, 31 place des Géants, gratuit.

LUN. 26 NOV. Projection du film *La Bergère des glaces*, documentaire de Stanzin Dorjai Gya et Christiane Mordelet, par Ciné-Villeneuve, salle polyvalente des Baladins, 85 galerie des Baladins, 20 heures, adhésion de 1 à 5 € donnant droit à tous les films de la saison 2018-2019.

À SUIVRE

Petites annonces, vie du journal, événements du quartier, paroles de collégiens, revue de presse, c'est la rubrique pratico-pratique du *Crieur*.

MIEUX VAUT TARD... Avec huit ans de retard, les travaux de reconstruction du centre de santé des Géants, à l'étroit dans son bâtiment actuel, vont débiter. Le centre déménagera dans l'ancien bâtiment du CMP et de la crèche des Poucets, sur la place des Géants également. Les fresques de Mme Ruetabaga et de l'animation enfance — de 1981, une des plus vieilles du quartier — vont malheureusement disparaître, allez les admirer avant !

PRÉMOL Les salariés de la MJC Prémol étaient en grève mardi 9 octobre. Ils protestaient contre un projet de mise au chômage partiel de l'équipe à partir de janvier pour faire face au déficit de l'association. Suite à un conseil d'administration extraordinaire et à une subvention exceptionnelle de la mairie, « l'hypothèse du chômage partiel est abandonnée » se félicite un membre de l'équipe. « Si cette bataille est gagnée, la situation de l'association reste préoccupante. »

POUR TROUVER LE CRIEUR Les exemplaires à prix libre sont disponibles ici : Le Barathym, L'Arbre Fruité, boulangerie Arlequin, centre de santé Arlequin, centre de santé des Géants, maison des habitants des Baladins, bibliothèque Arlequin.

ABONNEMENT Abonnez-vous à la version papier : recevez *Le Crieur* directement chez vous et soutenez le journal ! Plus d'infos sur www.lecrieur.net, rubrique Abonnement.

QUARTIER

PETITS ARLEQUINS, GRANDES VICTOIRES

Les parents de la crèche associative Les Petits Arlequins, sur la place des Géants, se sont mobilisés pour obtenir plus de sous. La lutte paye.

La petite crèche domine le bout de la place des Géants, à deux pas de l'école des Trembles et du centre de loisirs. Les Petits Arlequins. Elle porte encore le nom du quartier où elle a été créée. « C'est la première crèche parentale en France ! Elle a été ouverte en 1973, au 110 galerie de l'Arlequin, par six amis du quartier, comme crèche sauvage. Elle est aux Baladins depuis 2006. C'est une crèche de quartier mais on accueille tous les enfants de Grenoble et de l'agglomération », raconte Nasrine Batebi, directrice de la crèche depuis 20 ans.

C'est surtout une crèche associative à gestion parentale. « Ça veut dire que les parents s'impliquent dans la vie courante de la crèche » explique

Émilie Noël, ancienne présidente et actuelle trésorière des Petits Arlequins. Les cinq crèches associatives de la ville (Les Mahou-Minauds, Pom Flore et Alexandre, Les Loupiots, La Trottinette et Les Petits Arlequins) sont moins bien loties que la trentaine de leurs consœurs municipales. Mais elles sont mobilisées et ont créé un collectif en 2013.

« On s'est aperçu qu'il y avait des grandes disparités de financement municipal entre les différentes crèches associatives : on recevait depuis longtemps 2000 € par enfant, par an, alors que d'autres avaient plus de 4000 €. », détaille Émilie Noël. De plus, « une employée de la Caf s'est rendue compte qu'on ne bénéficiait pas du contrat enfance jeunesse [dispositif qui permet un meilleur financement de la Caf], alors qu'on aurait dû. Elle nous l'a accordé. »

Le collectif a réclamé les critères d'attribution de finan-

PARTICIPEZ AUX CONFÉRENCES DE REDACTION !

cement municipal auprès de la mairie, « qui n'en n'avait pas ». « Les négociations ont été dures » se souvient l'ancienne présidente, « la mairie a alors décidé de tout remettre à plat. » En juin 2018, suite à cette « bonne mobilisation », Les Petits Arlequins ont obtenu une plus grosse enveloppe de la mairie et l'équité a été instaurée entre toutes les crèches associatives (3700 € par enfant par an de financement municipal).

« Nous avons pu recruter un nouvel employé et pérenniser un poste. Mais ça compense tout juste la perte d'un contrat aidé. » La crèche compte maintenant neuf salariés, pour 20 enfants. Depuis cette année, elle peut accueillir des enfants malentendants ou dont les parents le sont.

BENJAMIN BULTELE

L'ESPACE DÉTENTE

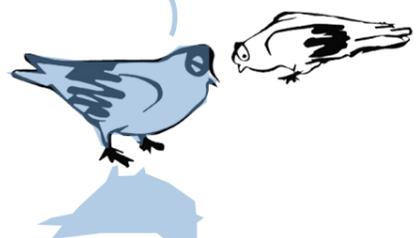
SOUTENEZ L'INFORMATION INDÉPENDANTE

METTEZ UNE PIÈCE DANS LA TIRELIRE

		6	7			8	
			1			5	
			5		4	7	
4	2		5				
			8	3	7		
					2	8	6
5		1		9			
	3				4		
9				1		6	

LES PIGEONS EN DISCUTENT « CONCESSION »

Éric Piolle a dit que la démolition du 20 était une concession faite à l'Anru pour éviter d'autres démolitions. Qu'en penses-tu ?



Je me sens comme le personnage d'un film. Tu sais, celui qui se sacrifie pour sauver les autres. Genre, Gandalf du *Seigneur des Anneaux*...



Et tu crieras « Vous ne passerez pas ! » face aux bulldozers ?



7	8	9	5	1	7	4	8	6
5	1	6	4	8	9	7	3	2
4	7	8	3	6	7	1	9	5
9	8	5	7	4	6	3	2	1
1	4	7	7	3	8	5	6	9
3	6	7	1	9	5	8	2	4
7	9	4	8	5	3	6	1	7
6	5	3	9	7	1	7	4	8
8	2	7	6	7	4	9	6	5

Dessiné par Jubilé
Écrit par EP

Le *Crieur de la Villeneuve* est édité par l'association loi 1901 Le Crieur de la Villeneuve.
 Directeur de la publication : Nicolas Wolf
 Dépôt légal à la parution. ISSN : 2497-0212. CPPAP : 1118 G 92353
 Tirage initial : 500 exemplaires. Prix de revient indicatif : 1 €. Impression : Le Crieur de la Villeneuve.
 Adresse postale : Le Crieur de la Villeneuve, Le Patio, 97 galerie de l'Arlequin, 38100 GRENOBLE
www.lecrieur.net / redaction@lecrieur.net

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DES ARTICLES SUR WWW.LECRIEUR.NET
 CONFÉRENCE DE RÉDACTION : LUNDI 12 NOVEMBRE, 14 HEURES, À LA MDH BALADINS